

ASSISTANT DE SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL

L'ASSISTANT DE SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL apporte une aide administrative au médecin du travail et aux membres de l'équipe pluridisciplinaire dans leurs activités. Il contribue :

- au repérage des dangers et à l'identification des besoins en santé au travail, notamment dans les entreprises de moins de vingt salariés en lien étroit avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire ;
- à la rédaction de la fiche d'entreprise (recueil des données administratives et des données relatives aux risques ;
- à la préparation des interventions AMT (actions en milieu de travail) et au suivi de ces dernières, à la demande de l'équipe pluridisciplinaire.

Il est l'assistant de l'équipe pluridisciplinaire, animée et coordonnée par le médecin du travail

